

**ETABLISSEMENT PUBLIC**  
**DE COOPERATION CULTURELLE**  
**OPPB-EL CAMINO**

Extrait du registre des délibérations  
Conseil d'Administration  
Séance du 04 novembre 2024 – 15h30

**Date de la convocation** : 24/10/24

**Nombre d'administrateurs en exercice** : 16

**Étaient présents** : M. François BAYROU, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Jean LACOSTE, Mme Isabelle LAHORE, Mme Valérie LAYOUS, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Josy POUEYTO, Mme Valérie REVEL

**Étai(en)t représenté(e)s** :

Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER donne pouvoir à Mme Josy POUEYTO, M. Serge MOUSUTEGUY donne pouvoir à Mme Valérie LAYOUS

**Étai(en)t excusé(es)** :

M. Michel BERNOS, Mme Anne-Sophie BRANDALISE, M. Robert CHEVALERE, Mme Monique SEMAVOINE, M. Frédéric TESSON

**Secrétaire de séance** :

M. Kenny BERTONAZZI

**N°1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29/03/2024**

Rapporteur : M. François BAYROU

Vu le compte-rendu du conseil d'administration du 29 mars 2024,

**Il vous est proposé :**

- **De bien vouloir approuver ledit compte-rendu**

Conclusions adoptées

suivent les signatures

Pour extrait conforme,

  
Le Président  
François BAYROU

## ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE

### OPP-B-EL CAMINO

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29/03/2024

#### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 15/12/2023
- Compte-rendu des décisions
- Approbation du compte de gestion du comptable public – Exercice 2023
- Approbation du compte administratif 2023 et affectation du résultat
- Corrections sur exercices antérieurs – reprise d'une partie de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement
- Détermination des tarifs 2024/2025
- Budget prévisionnel 2024

#### N°1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02/10/2023

Vu le compte-rendu du conseil d'administration du 15 décembre 2023,

Il vous est proposé :

- **De bien vouloir approuver ledit compte-rendu**

*Approuvé à l'unanimité*

#### N°2 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DELIBERATION DU 9 DECEMBRE 2019

En application de la délibération du 9/12/2019 portant détermination des conditions générales de passation des contrats délégués au directeur, voici le compte-rendu des décisions prises par ce dernier :

COMPTE-RENDU DES DECISIONS	
22/12/2023	Contrat de location du Zénith de Pau et services associés conclu avec la SPL Pau Béarn Evènements dans le cadre des concerts du nouvel An de l'OPP-B-El Camino – Montant : 107 850,50 € HT
25/12/2023	Convention de mise à disposition de l'auditorium du Foirail avec la Ville de Pau pour la saison 2023/2024 – 112 800 € HT
21/12/2023	Contrat de cession de droit de représentation de spectacle « Le Tour d'Orchestre(s) à Bicyclette conclu avec l'association Echappées Symphoniques – Montant : 37 000 € HT
13/12/2023	Convention attributive de subvention exceptionnelle de la CAPBP au bénéfice de l'OPP-B-El Camino pour l'année 2023 – Montant : 120 000 €

## COMPTE-RENDU DES DECISIONS

04/12/2023	Convention attributive de subvention exceptionnelle du Département au bénéfice de l'OPPB-EL Camino pour l'année 2023 – Montant : 30 000 €
25/02/2024	Contrat de commande d'une œuvre musicale et cession des droits d'exploitation à Eric Saint-Marc « Pic du Midi d'Ossau » - Montant : 4 000 € HT
18/03/2024	Contrat de commande d'une œuvre musicale et cession des droits d'exploitation à Philippe Hersant « Lizst à Pau » - Montant : 14 000 € HT

Le conseil d'administration prend acte des décisions prises.

### **N°3 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC – EXERCICE 2023**

Le conseil d'administration de l'OPPB-El Camino, après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2023, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures,

- **Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2023 au 31/12/2023 ;**
- **Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;**

**Déclare que le compte de gestion du budget dressé, pour l'exercice 2023 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune réserve de sa part.**

*Approuvé à l'unanimité*

### **N°4 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités territoriales applicable à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle OPPB-El Camino, il est proposé au conseil d'administration :

- **De désigner Monsieur Jean LACOSTE comme président de la séance à compter du vote du compte administratif 2023 du budget de l'OPPB-El Camino ;**
- **D'adopter le compte administratif 2023 du budget ci-joint ;**
- **D'arrêter les résultats de clôture tels que résumés ci-dessous :**

> résultat d'investissement de l'exercice au 31/12/2023 :	+ 51 165,49 €
> résultat d'investissement cumulé au 31/12/2023 :	+152 353,84 €
> résultat de fonctionnement de l'exercice au 31/12/2023 :	+6 830,11 €
> résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2023 :	-113 200,90 €

- **De décider d'affecter le résultat de la section d'investissement au compte 001 en recettes du budget 2024 et qui pourra être affectée aux propositions nouvelles ;**

**- De décider d'affecter le résultat de la section de fonctionnement au compte 002 qui représente dès lors un déficit de la section de fonctionnement qui viendra en déduction des crédits ouverts du budget 2024.**

Monsieur le Président quitte la salle au moment du vote.

*Approuvé à l'unanimité*

#### **N°5 – CORRECTIONS SUR EXERCICES ANTERIEURS – REPRISE D'UNE PARTIE DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit depuis une ordonnance de 2005 que les collectivités territoriales et certains de leurs groupements ou établissements publics puissent effectuer une reprise de leur excédent d'investissement vers la section de fonctionnement sous certaines conditions définies par décret. Au-delà de ces conditions très restrictives, les entités publiques locales qui ne les remplissent pas peuvent demander une autorisation conjointe des ministres chargés du budget et des collectivités locales afin de reprendre leur excédent prévisionnel d'investissement, quelle que soit son origine, s'il existe des conditions exceptionnelles et motivées justifiant leur demande (Art. 4 Décret 2015-1546 du 27/11/2015).

C'est au titre de l'article 4 du décret du 27/11/2015 qu'une demande a été formulée auprès des ministères concernés pour le compte de l'OPPBEl Camino.

En effet, lors de la création de l'établissement, le transfert de l'actif de l'ancienne association El Camino (parc instrumental, comptes bancaires) a généré un excédent important dès la 1<sup>ère</sup> année. En raison des caractéristiques de l'OPPBEl Camino, cet excédent s'avère inemployable dans la mesure où les besoins en matière d'investissement représentent une portion congrue et concernent essentiellement des acquisitions mobilières irrégulières et de faibles montants (mobilier, renouvellements ponctuels d'instruments). Par ailleurs, les locaux dont il dispose sont mis à disposition par la Ville de Pau qui lui loue également l'auditorium du Foirail pour ses concerts. La fourniture et la gestion du parc informatique sont assurées par la CA Pau Béarn Pyrénées par voie de convention contre redevance. En conséquence, l'établissement ne recourt pas non plus à l'emprunt et n'a pas dette.

L'excédent cumulé au moment de la demande était de 101 188,35 € (au 31/12/2022). Il est désormais au 31/12/2023 de 152 353,84 €.

La Direction Générale des Finances Publiques n'a pas autorisé la reprise complète de l'excédent mais a autorisé à reprendre en fonctionnement le montant correspondant à la trésorerie de l'association reversé au moment sa dissolution.

En conséquence, dans le cadre du budget prévisionnel 2024, il est proposé au conseil d'administration :

- **D'émettre un mandat ordinaire au débit du compte 1021 (chapitre 040) d'un montant de 41 187,85 € ;**
- **D'émettre un titre ordinaire au crédit du compte 778 « Autres produits exceptionnels » (chapitre 042) du même montant ;**
- **D'inscrire au BP 2024 les crédits en dépense et recette d'ordre budgétaire.**

*Approuvé à l'unanimité*

## **N°6 – DETERMINATION DES TARIFS APPLICABLES POUR LA SAISON 2024 / 2025**

Il convient de déterminer les tarifs applicables au sein de l'EPCC pour la saison 2024 / 2025 (septembre 2024 à juillet 2025).

Les contraintes financières qui pèsent sur l'établissement nécessitent de poursuivre l'effort de redressement de l'OPPB-El Camino. En parallèle des actions d'économie réalisées (diminution de l'activité de l'OPPB, optimisation du fonctionnement du projet El Camino, réduction du personnel ressources dont production, régie), il est nécessaire de poursuivre l'ajustement des tarifs de billetterie initié depuis 2021 tout en assurant l'attractivité du projet face à une offre plus réduite.

Techniquement, cela revient à augmenter le tarif à l'unité. Ce tarif baisse de manière dégressive en fonction des 2 formules d'abonnement proposées :

- Abonnement *Tout Symphonique*
- Abonnement *Découverte Symphonique*

Les tarifs des concerts du Nouvel An, désormais fixés par catégories en fonction du placement dans la salle du Zénith sont également révisés.

Dans le détail, les offres proposées par l'OPPB-El Camino se décomposent comme suit.

CONCERTS SYMPHONIQUES. Les séries de concerts symphoniques triplés sont au nombre de 7 pour la saison 2024-2025. Ils sont systématiquement précédés d'une rencontre avec le directeur général, ouverte à tous.

ABONNEMENT « TOUT SYMPHONIQUE ». Cet abonnement donne accès aux 7 concerts symphoniques.

ABONNEMENT « DÉCOUVERTE SYMPHONIQUE ». Cet abonnement donne accès à 4 concerts symphoniques au choix au sein de la saison.

CONCERT HORS ABONNEMENT « LA FABRIQUE ». Un nouveau concept avec un seul concert sera éventuellement programmé en fonction des marges de manœuvre budgétaires et sera joué dans la salle du Foirail.

CONCERT DU NOUVEL AN. L'édition 2025 proposera 2 concerts le dimanche 5 janvier, à 11h00 et 17h00.

CONCERT « SONS ET BRIOCHES ».

Un tarif spécifique est proposé aux associations et structures culturelles et/ou sociales disposant d'une convention de partenariat avec l'OPPB-El Camino visant à favoriser la découverte des concerts pour des personnes et familles éloignées des dispositifs culturels.

ACTIONS ÉDUCATIVES. Soucieux de répondre à sa mission de transmission du répertoire, l'orchestre mène plusieurs actions à destination des scolaires au travers du dispositif « Le Cartable de Valérie ». Les répétitions générales ouvertes aux scolaires sont gratuites.

FORMULE « CROISEE ». Cette formule est portée par la Ville de Pau. Elle est composée de 4 spectacles – OPPB, Espaces Pluriels, Jazz à Pau, Théâtre à Pau – ainsi que de deux places de cinéma au Méliès pour un tarif global de 120 € :

La gestion de cette formule sera confiée à l'Office de Tourisme Communautaire par convention de mandat. Il reversera les recettes à chaque partenaire selon le tarif indiqué en annexe.

**Par conséquent, il vous est proposé :**

- 1. D'approuver les tarifs des abonnements et billets à l'unité des concerts de l'OPP-B-EI Camino, selon les propositions énoncées en annexe**

*Approuvé à l'unanimité*

**ANNEXE - TARIFS APPLICABLES AU SEIN DE L'EPCC**

<b>BILLETS A L'UNITE - AUDITORIUM DU FOIRAIL</b>	<b>TARIFS 23/24</b>	<b>TARIFS 24/25</b>
Concert symphonique – Tarif plein	36 €	38 €
Concert symphonique – Tarif spécial	20 €	20 €
Concert symphonique – Tarif jeune	12 €	12 €
Concert musique de chambre, récital – Tarif plein	28 €	Sans Objet
Concert musique de chambre, récital – Tarif spécial	15 €	Sans Objet
Concert musique de chambre, récital – Tarif jeune	10 €	Sans Objet
Concert « La Fabrique » - Tarif plein	/	30 €
Concert « La Fabrique » - Tarif spécial	/	15 €
Concert « La Fabrique » - Tarif jeune	/	10 €
Concert Sons & Brioches – Tarif plein	15 €	17 €
Concert Sons & Brioches – Tarif spécial	12 €	12 €
Concert Sons & Brioches – Tarif jeune	8 €	8 €
Strapontins – Tarif unique	15 €	15 €

<b>ABONNEMENT TOUT SYMPHONIQUE – 7 CONCERTS</b>	<b>TARIFS 23/24</b>	<b>TARIFS 24/25</b>
Tarif plein	32 €	34 €
Tarif spécial	12 €	14 €
Tarif jeune	8 €	10 €
Tarif membre du Chœur	26 €	28 €

<b>ABONNEMENT DECOUVERTE SYMPHONIQUE – 4 CONCERTS</b>	<b>TARIFS 23/24</b>	<b>TARIFS 24/25</b>
Tarif plein	34 €	36 €
Tarif spécial	15 €	16 €
Tarif jeune	10 €	11 €

<b>BILLETS A L'UNITE – CONCERT DU NOUVEL AN – ZENITH DE PAU</b>	<b>TARIFS 23/24</b>	<b>TARIFS 24/25</b>
Catégorie 1	40 €	41 €
Catégorie 2	35 €	36 €
Catégorie 3	30 €	31 €
Catégorie 4	25 €	SUPP.
Tarif spécial	20 €	21 €
Tarif jeune	15 €	16 €
Tarif abonnés catégorie 1	35 €	36 €
Tarif abonnés Catégorie 2	30 €	31 €
Tarif abonnés Catégorie 3	25 €	26 €
Tarif abonnés Catégorie 4	20 €	SUPP.

Le tarif spécial s'applique aux demandeurs d'emploi, aux personnes non imposables sur le revenu (dans la limite du nombre de parts fiscales), aux bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, ASS, AAH, ASPA, ASI) et aux associations et structures culturelles et/ou sociales disposant d'une convention de partenariat avec l'OPPB favorisant la découverte des concerts pour des personnes éloignées des dispositifs culturels.

Le tarif jeune s'applique aux enfants et jeunes de moins de 18 ans ainsi qu'aux étudiants de moins de 26 ans sur présentation d'une carte en cours de validité (les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés), aux élèves du Conservatoire à Rayonnement Départemental Pau-Pyrénées de moins de 26 ans.

**Les musiciens de l'Orchestre**

Chaque musicien membre de l'OPPB bénéficie d'une réduction de 50% sur le tarif plein. Elle est valable pour 1 place par concert et par musicien, et concerne uniquement la billetterie à l'unité.

**N°7 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2024**

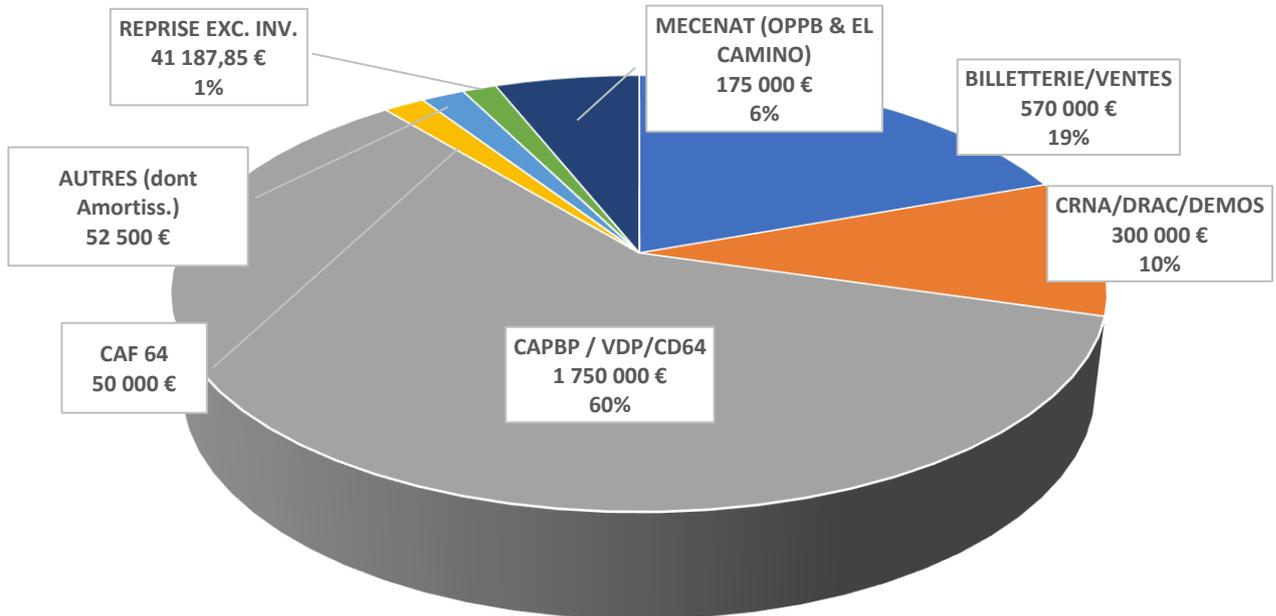
En raison de l’approbation au préalable du compte de gestion du comptable public, du compte administratif, de l’affectation du résultat, et de la reprise d’une partie de l’excédent d’investissement cumulé depuis 2020, le budget primitif 2024 de OPPB-El Camino proposé intègre l’ensemble de ces éléments.

Il s’élève toutes sections confondues à 3 111 041,69 € et se décomposent de la manière suivante :

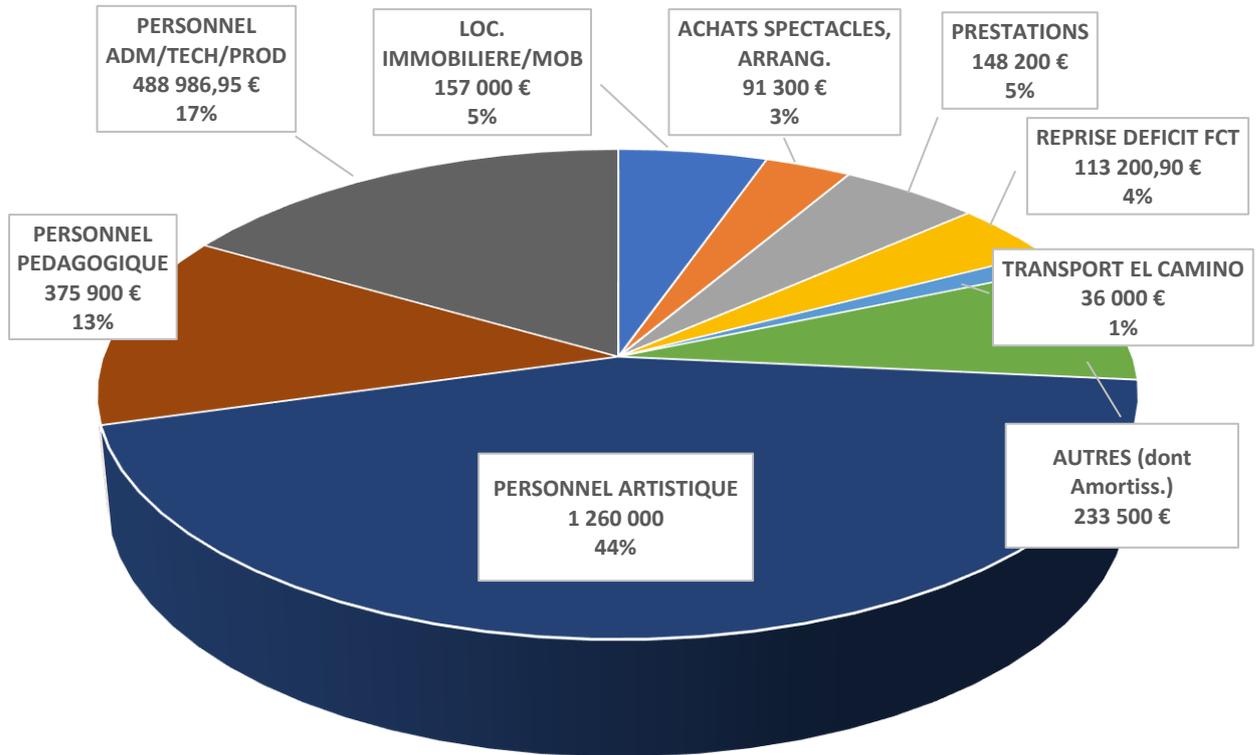
	<b>DEPENSES / RECETTES</b>
INVESTISSEMENT	172 353,84
EXPLOITATION	2 938 687,85
<b>TOTAL</b>	<b>3 111 041,69</b>

La section d’investissement est constituée principalement en recettes par la reprise du résultat de 2023 (152 353,84 €) et pour le complément des dotations aux amortissements au titre de l’exercice. En dépenses, on retrouve le mandat de 41 187,85 € correspondant à la reprise de l’excédent d’investissement, comptabilisés par ailleurs en recette de fonctionnement par opération d’ordre.

La section de fonctionnement est constituée en recettes de la manière suivante :



La section de fonctionnement est constituée **en dépenses** de la manière suivante :



Il vous est proposé :

- De bien vouloir adopter le budget primitif 2024 de l'EPCC arrêté aux montants indiqués ci-dessus.

*Approuvé à l'unanimité*

FONCTIONNEMENT				BP 2024
<b>D</b>	<b>F</b>	<b>002</b>	<b>002-Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>113 200,90</b>
D	F	011	6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie, )	0,00
D	F	011	6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	4 000,00
D	F	011	6064 - Fournitures administratives	2 000,00
D	F	011	6066 - Carburants	6 000,00
D	F	011	6068 - Autres matières et fournitures	2 500,00
D	F	011	611 - Sous-traitance générale	122 000,00
D	F	011	6132 - Locations immobilières	120 000,00
D	F	011	6135 - Locations mobilières	37 000,00
D	F	011	6137 - Redevances, droits de passage et servitudes diverses	13 000,00
D	F	011	61551 - Matériel roulant	5 000,00
D	F	011	61558 - Autres biens mobiliers	3 000,00
D	F	011	6156 - Maintenance	17 000,00
D	F	011	6161 - Multirisques	1 500,00
D	F	011	6168 - Autres	15 000,00
D	F	011	6226 - Honoraires	117 500,00
D	F	011	6231 - Annonces et insertions	500,00
D	F	011	6236 - Catalogues et imprimés	30 000,00
D	F	011	6238 - Divers	3 000,00
D	F	011	6251 - Voyages et déplacements	45 000,00
D	F	011	6256 - Missions	3 000,00
D	F	011	6257 - Réceptions	6 000,00
D	F	011	6261 - Frais d'affranchissement	3 000,00
D	F	011	627 - Services bancaires et assimilés	1 500,00
D	F	011	6281 - Concours divers (cotisations)	4 500,00
D	F	011	6282 - Frais de gardiennage	500,00
D	F	011	6283 - Frais de nettoyage des locaux	15 000,00
D	F	011	6288 - Autres (hébergements solistes)	24 500,00
D	F	011	637 - Autres impôts, taxes et versements assimilés	42 000,00
<b>D</b>	<b>F</b>		<b>CHAPITRE 011</b>	<b>644 000,00</b>
D	F	012	6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	296 500,00
D	F	012	6218/64xx - Autres personnels extérieurs	1 119 000,00
D	F	012	6411/xx - Salaires, appointements, commissions de base	735 000,00
D	F	012	6413 - Primes, gratifications	8 986,95
<b>D</b>	<b>F</b>		<b>CHAPITRE 012</b>	<b>2 159 486,95</b>
<b>D</b>	<b>F</b>	<b>66</b>	<b>6615 - Intérêts compte courant et de dépôt</b>	<b>2 000,00</b>
<b>D</b>	<b>F</b>	<b>042</b>	<b>6811 - Dotations aux amortissements sur immo.</b>	<b>20 000,00</b>
<b>D</b>	<b>F</b>	<b>67</b>	<b>673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>				<b>2 938 687,85</b>
R	F	013	64198 - Autres remboursements	6 000,00
R	F	013	6459 - Remboursement sur charges de Sécurité Sociale et de p	1 000,00
R	F	042	777 - Quote-part des subventions d'investissement virée au rés	9 000,00
R	F	042	778 - Autres produit exceptionnels	41 187,85
R	F	74	74 - Subventions d'exploitation	2 311 500,00
R	F	75	751 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marque	570 000,00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>				<b>2 938 687,85</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				<b>BP 2024</b>
D	I	040	1021 - Dotations	41 187,85
D	I	040	13918 - Autres	8 995,00
D	I	20	2051 - Concessions et droits assimilés	35 000,00
D	I	21	2182 - Matériel roulant	25 000,00
D	I	21	2183 - Matériel informatique	5 000,00
D	I	21	2184 - Mobilier	27 170,99
D	I	21	2188 - Autres	30 000,00
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>				<b>172 353,84</b>
<b>R</b>	<b>I</b>	<b>001</b>	<b>001 - Sode d'exécution de la section d'invest. reporté</b>	<b>152 353,84</b>
R	I	040	2805 - Concessions et droits similaires, brevets, licences	
R	I	040	28181 - Installations générales, agencements et aménagement	
R	I	040	28182 - Matériel de transport	20 000,00
R	I	040	28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	
R	I	040	28184 - Mobilier	
R	I	040	28188 - Autres	
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>				<b>172 353,84</b>